

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>20.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Tierhaltung, -versuche und -schutz</b>
Akteure	<b>Parmelin, Guy (svp/udc) BR WBF / CF DEFR</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Tierhaltung, -versuche und -schutz, 2019 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 20.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Landwirtschaft	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft
<b>BLV</b>	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
<b>RAUS</b>	Tierwohlbeiträge für regelmässiger Auslauf im Freien
<b>BTS</b>	Tierwohlbeiträge für besonders tierfreundliche Stallhaltungssysteme
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>WBK-NR</b>	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

---

<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>OSAV</b>	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
<b>SRPA</b>	Contribution pour les sorties régulières en plein air
<b>SST</b>	Contribution pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>CSEC-CN</b>	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Landwirtschaft

**MOTION**  
DATUM: 16.09.2020  
KAREL ZIEHLI

**Erich von Siebenthal (udc, BE) souhaite une adaptation du programme SST** afin de régler ce qu'il considère être un désavantage pour certaines exploitations. En effet, les exploitations dites à trois niveaux (exploitation de plaine, un pâturage de printemps et un pâturage d'estivage) placent leur bétail durant quelques semaines sur le pâturage de printemps avant de monter à l'estivage. Ce pâturage de printemps ne bénéficie souvent pas d'infrastructures (étables) permettant de participer au programme SST. Pour le député et paysan bernois, ces quelques semaines ne doivent pas pénaliser les exploitations à trois niveaux.

Le Conseil fédéral ne partage pas cet avis, Guy Parmelin faisant, premièrement, remarquer que les contributions SST sont d'ores et déjà adaptées à cette forme d'exploitation, deuxièmement, que la solution proposée augmenterait la charge administrative et troisièmement que des demandes similaires ont été rejetées par le Parlement en 2009 et en 2016. Malgré tout, le Conseil national a décidé de soutenir, par une alliance peu commune, la motion von Siebenthal. Les élu.e.s udc, du centre, des verts libéraux, des verts ainsi qu'une partie des socialistes ont voté pour le texte (142), tandis que la majorité des élu.e.s plr ainsi que 20 socialistes s'y sont opposé.e.s (44 voix) (1 abstention).<sup>1</sup>

### Tierhaltung, -versuche und -schutz

**MOTION**  
DATUM: 21.03.2019  
KAREL ZIEHLI

En réaction à une pétition (18.2011) de la Société végétarienne Suisse demandant une interdiction de la mise à mort des poussins fraîchement éclos, la CSEC-CN souhaite que **la pratique du broyage de poussins vivants soit abolie en Suisse**.

Comme rappelé par le ministre en charge de l'agriculture, Guy Parmelin, les poussins mâles provenant de l'élevage des poules pondeuses – soit 50% de tous les individus – sont systématiquement tués, leur élevage pour une production de viande n'étant pas assez rentable pour l'industrie agricole. Dans ce contexte, la commission considère que la pratique du broyage vivant des poussins est contraire à l'esprit de la loi sur la protection des animaux, les poussins pouvant parfois mourir dans d'atroces souffrances s'ils n'ont pas été entièrement «homogénéisés», pour reprendre le jargon législatif. Bien que cette pratique ait été en grande partie remplacée par d'autres techniques de mise à mort, le Conseil fédéral soutient cette motion, car l'opinion publique va dans ce sens et ce changement législatif ne présente pas un grand enjeu. Guy Parmelin précise, finalement, que de nouvelles techniques permettant de connaître le sexe du poussin avant l'éclosion sont sur le point d'être industrialisées. Le Conseil national accepte tacitement le texte de sa commission.<sup>2</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 19.05.2021  
KAREL ZIEHLI

Le Conseil fédéral s'est penché sur **l'initiative populaire qui veut interdire l'élevage intensif** en Suisse. La trouvant trop radicale, il propose de rejeter le texte mais souhaiterait faire voter la population sur un **contre-projet direct**. De l'avis de l'exécutif, l'élevage intensif est d'ores et déjà interdit en Suisse, les normes encadrant l'élevage des animaux étant globalement plus exigeantes qu'à l'étranger. Les sept sages estiment également qu'introduire des normes restrictives à l'importation de produits issus d'animaux qui tiennent compte du nouvel article constitutionnel serait contraire aux engagements internationaux de la Suisse et serait particulièrement lourd à mettre en place. Mais ce n'est pas pour autant que l'exécutif ne voit pas matière à améliorer la situation actuelle.

Ainsi, le contre-projet direct, qui a récolté des avis divers lors de la procédure de consultation lancée en août 2020, propose d'inscrire dans la Constitution le principe général de bien-être de tous les animaux et non pas seulement des animaux d'élevage agricole. Dans son projet, le Conseil fédéral veut, de plus, reprendre certains éléments de l'initiative populaire en ce qui concerne les conditions de détention qui prévalent dans les élevages. Ainsi, les porcs devraient pouvoir bénéficier d'aires de repos recouvertes de litière et les animaux de rente de sorties régulières. Ces nouvelles exigences minimales d'hébergement, de soins et d'abattage des animaux permettraient d'augmenter la qualité de vie des animaux et de réduire l'utilisation de médicaments

(antibiotiques en tête). Le Conseil fédéral a dit vouloir soumettre au Parlement un projet de loi en cas d'acceptation de ce contre-projet, dans lequel sera détaillé l'ensemble des mesures évoquées dans son message.

Bien que se montrant surprise en bien par la proposition du Conseil fédéral, la membre du comité d'initiative et élue verte Meret Schneider (verts, ZH) a, dès le lancement de la procédure de consultation, fait remarqué que l'exécutif ne traitait aucunement le volet des importations dans son projet, rendant le maintien de l'initiative populaire nécessaire. Seuls les paysan.ne.s suisses verraient leurs contraintes augmenter, ce qui accroîtrait d'autant plus la concurrence avec la production étrangère selon Meret Schneider. L'USP rejoint l'élue verte sur ce point, et a annoncé rejeter tant l'initiative que le contre-projet direct. Mais contrairement au comité d'initiative, l'organisation représentant les intérêts paysans estime, bien au contraire, que l'actuelle loi sur la protection des animaux est suffisante.

Le journal zurichois Tages-Anzeiger s'est fait l'écho des tractations internes à l'élaboration de ce contre-projet, qui aura vu s'opposer les services d'Alain Berset (avec l'OSAV) et ceux de Guy Parmelin (à la tête de l'OFAG). Le point de friction principal s'est concentré sur les programmes existants SST et SRPA, le ministre en charge des affaires vétérinaires voulant les ériger en standards minimaux, tandis que pour le ministre de l'agriculture, une telle exigence va trop loin pour un grand nombre d'éleveuses et d'éleveurs. Ce sont finalement les propositions de l'OSAV qui ont trouvé les faveurs d'une majorité des membres du Conseil fédéral.<sup>3</sup>

---

1) AB NR, 2020, S.1576 f.

2) AB NR, 2019, S. 556ff; Rapport de la CSEC-N\_18.2011\_2019-01-31

3) Message du Conseil fédéral relatif à l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse et au contre-projet direct»; AZ, NZZ, TA, TG, 13.8.20